

Sables d'Olonne : la Cour administrative d'appel de Nantes confirme le retrait de la statue de Saint-Michel



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 16 septembre 2022

Source [Le Salon Beige] : Installée en octobre 2018 place Saint-Michel aux Sables d'Olonne, devant l'église Saint-Michel. Dans son arrêt la juridiction administrative d'appel de Nantes [estime](#) que l'installation d'un emblème religieux

“sur un emplacement public est interdite par l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat”.

Elle confirme le jugement en première instance du tribunal administratif [du 16 décembre 2021](#).

Le maire de la commune Yannick Moreau a réagi vendredi matin dans un communiqué :

“La ville déplore cette décision et regrette que le caractère patrimonial, culturel, artistique et historique de cette œuvre n'ait pas été reconnu par la Cour administrative d'appel”. “C'est pourquoi la collectivité va saisir le Conseil d'État et tout faire pour convaincre la plus haute juridiction administrative que cette statue a toute sa place au cœur du quartier Saint-Michel dont elle est l'emblème”.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

16/09/2022 23:00